

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/12/2021

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 17/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi dix décembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 6 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 2

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Tom KUBLER, Isabelle PANCHOUT (pouvoir donné à M.MAZURE), Lydia KONYA.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération : Création d'un poste permanent d'un an d'adjoint technique territorial

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pallier aux missions que ne peut plus remplir l'agent titulaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 pour exercer les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, des chemins communaux, de la voirie, des bâtiments communaux, la conduite de véhicule et matériels roulants, utilisation et entretien du matériel.
2. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial de l'échelle C1 – échelon 11 (onze).
3. De modifier ainsi le tableau des emplois permanents ci-dessous

		Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	30/35 ^{ème}
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique territorial	1	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	1	1	27.28/35 ^{ème} (27h et 16mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	26.69/35 ^{ème} (26h et 39mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	19/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	0	1	35/35 ^{ème}

4. D'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 décembre 2021

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

